



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE**

**2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
Tél : 04 75 54 57 05**

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 21 mai 2026	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 29 - votants : 34 M. Daniel Archambault Est élu secrétaire de séance	L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize mai s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente. <u>Titulaires présents :</u> GONNET TABARDEL Françoise ; CHABANIS Alexandre ; DEVE COLLETTE Alexandra ; DI LUNA Kevin ; MAUBERT SEPULVEDA Annie ; MAUBERT Jean Pierre ; ROUX Diane ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; COAT Jean-François ; MATTEI Martine ; HAUSHERR François ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; MATHON Christophe ; ARMAND Marion ; PALMIER Kevin ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; SABATIER Sylvie ; DUBOIS Damien ; ALLEGRE Clément ; PRADIER-LAGET Jérôme ; CHAUTARD Olivier ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte <u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> LAFONT Agnès (procuration à RIFFARD VOILQUE Martine) ; PORQUET Céline (procuration à CAOT Jean François) ; CHEBOUKI Mouloud (procuration à HAUSHERR François) jusqu'à la délibération n° 2026-107 ; MICHAUD Christiane (procuration à Jérôme LAURENT) ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte (procuration à ALLEGRE Clément) <u>Absents :</u> HALLYNCK Dominique
<u>Délibération</u> N° 2026-098	<u>Votes :</u> - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions : 2 (COAT Jean François et PORQUET Céline)
<u>Objet :</u> Election d'un représentant au collège Le Laoul	

Vu

- Les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT,

Considérant

- Le renouvellement des instances communautaires, consécutivement aux renouvellements municipaux,

Mme la présidente rappelle que le conseil communautaire doit procéder à l'élection d'un représentant au collège Le Laoul – Bourg Saint Andéol.

Elle rappelle que le conseil doit désigner les représentants aux organismes extérieurs au scrutin secret, sauf décision unanime du conseil.

Représentant :

Se porte candidat :

Jérôme LAURENT

Suite au vote, a été élu comme représentant au collège le Laoul : 32 voix pour et 2 abstentions

Jérôme LAURENT

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

